22 | PAYS DE LUMBRES

PRATIQUE

Cuves d'eau de pluie : 22 aides accordées

PAYS DE LUMBRES Les premières attributions d'aides à l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie ont été votées.

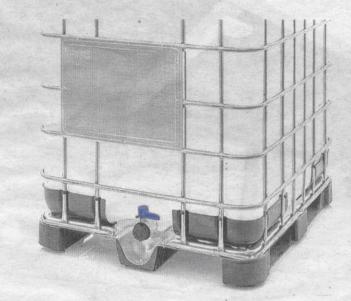
ALEXANDRE GOURNAY

ors du dernier conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Lumbres (CCPL) ce lundi 3 avril, les élus ont voté l'attribution des premiers coups de pouces aux ménages qui veulent acquérir une cuve de récupération d'eau de pluie. C'est une nouvelle aide financière pour les ménages à partir de cette année. Cette mesure avait été présentée en décembre dernier (voir notre édition du 29 décembre).

« Nous voulons sensibiliser nos habitants à la préservation de l'environnement : que ce soit sur les déchets, les énergies... mais aussi sur la gestion de la ressource en eau », présentait Christian Leroy, président de la CCPL, juste avant le dernier conseil communautaire de 2022.

QUELS MONTANTS, COMMENT EN BÉNÉFICIER Ce 3 avril, 22 personnes ont reçu officiellement une aide financière de la CCPL. Dans le détail, l'intercommunalité va consacrer au total 10.000 euros en 2023 pour ce soutien financier aux particuliers. « Les aides iront de 60 à 80 euros par cuve, avec un bonus pour l'installation d'une pompe ou d'un surpresseur », indiquent Christian Leroy et Tanguy Beuzelin, directeur général des services (DGS) de la CCPL.

Ces coups de pouce pourront être accordés aux propriétaires occu-



C'est une nouvelle aide financière de la CCPL entrant en vigueur cette année. @DR photo d'illustration

pants ou bailleurs, hors résidence secondaire. Les cuves quant à elles, coûtent environ 300 à 400 euros à l'achat selon les volumes et les fabricants.

Les aides proposées sont de 60 euros pour l'installation d'une cuve de moins de 300 litres, de 80 euros pour l'installation d'une cuve de plus de 300 litres, et de 80 euros également pour l'installation d'une pompe ou d'un surpresseur (outil qui augmente la pression de l'eau dans un tuyau, ndlr). Les entreprises, associations et exploitants agricoles ne sont pas concernés par ce dispositif.

« L'EAU, UN SUJET OUI NOUS PRÉOCCUPE » « Nous avons des phénomènes d'inondation, mais aussi des sécheresses de plus en plus récurrentes. L'eau est un sujet qui nous préoccupe beaucoup. Nous cherchons aussi à sensibiliser les habitants à moins artificialiser les sols car cela empêche l'infiltration de l'eau dans le sol et provoque des inondations. préserver la ressource invite à repenser les usages de l'eau et de limiter les gaspillages», soulignait Christian Leroy lors de la présentation de cette nouvelle aide en décembre dernier.